<< Service Description: Cisco Learning Library Services >>
Description de service : Services de bibliothèque de formation de Cisco

Ce document décrit les offres de la bibliothèque de formation de Cisco

Documents connexes : le présent document doit être consulté conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts; et (3) Directives en matière de gravité et de signalisation progressive. Tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis aux présentes revêtent la signification qui leur est donnée dans le Glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services directement auprès de Cisco, le présent document est intégré à votre contrat de services principal (MSA, Master Services Agreement) ou à un contrat de services équivalent (« Contrat ») qui vous lie à Cisco. Tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le Glossaire complémentaire fourni au verso de ce document ont le sens qui leur est donné dans le Contrat. En cas de conflit entre la présente Description de service et votre Contrat, la présente Description de service aura préséance.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat qui régit la prestation de ce Service, le cas échéant, est celui établi entre vous et votre revendeur agréé Cisco. Votre revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres documents sur le site Web des descriptions des services de Cisco.

RÉSUMÉ DU SERVICE

Les services de bibliothèque de formations de Cisco (les « Services ») comprennent un accès dans le temps aux cours exclusifs de Cisco, une bibliothèque de formations en ligne Cisco, les pratiques exemplaires technologiques, de la documentation ou des webinaires sur les certifications, les technologies et les produits Cisco. Chaque licence a une durée de validité de douze (12) mois. Le Contenu est présenté dans divers formats, entre autres, les suivants : vidéo à la demande, supports visuels pratiques et accès à distance à l'équipement de Cisco Learning Labs. Les Étudiants autorisés peuvent accéder aux produits de formation en ligne grâce à une connexion Internet.

LICENCE

Le Client accepte les modalités suivantes relatives à l'achat de l'accès à la bibliothèque de formations de Cisco :

- L'accès à la bibliothèque de formation de Cisco repose sur les licences d'abonnement achetées pour chaque Étudiant autorisé. Chaque licence a une durée de validité de douze (12) mois. Les dates réelles de début et de fin sont définies dans la commande de service. Une fois les licences d'accès arrivées à échéance, aucune des deux parties n'aura d'obligation supplémentaire envers l'autre dans le cadre de ce Service, sauf celles établies dans la présente section.
- L'utilisation du Service par le Client est assujettie à l'acceptation du Contrat de licence de l'utilisateur final.
- L'utilisation du Service par le Client est uniquement À des fins d'usage interne et non pour la revente.
- Tout le Contenu et tous les documents sont protégés par des droits d'auteur et sont la propriété de Cisco ou de ses sous-traitants. Cisco ou ses sous-traitants conservent la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle du Contenu et relatifs à celui-ci, y compris les copies, les améliorations, les travaux dérivés et leurs modifications. Aucune partie du Contenu ne peut être enregistrée, reproduite, dupliquée, distribuée ou diffusée de quelque manière que ce soit sans autorisation écrite de Cisco.
- Cisco met à disposition les Services par l'entremise d'une interface Web sécurisée. L'accès la solution de formation numérique de Cisco et à son Contenu est accordé uniquement aux étudiants que l'Administrateur du client a préalablement désignés en tant qu'Étudiants autorisés sur le système.
- L'utilisation et l'affichage du Contenu sont restreints aux Étudiants autorisés ayant obtenu des droits d'accès. Il est interdit de transmettre des licences d'utilisateur aux utilisateurs non autorisés.
- Les Étudiants autorisés sont attribués pour toute la Durée de la licence. Le changement ou le remplacement des Étudiants autorisés pendant toute la Durée de la licence est interdit.
- Les Clients qui choisissent des offres groupées de technologie unique ne peuvent pas changer ou remplacer la catégorie d'offre groupée sélectionnée pendant toute la Durée de la licence.
- Pour les offres groupées de technologie unique, la technologie sélectionnée est attribuée à toutes les licences incluses dans l'offre groupée achetée.

RESPONSABILITÉS DE CISCO

Cisco devra :

- Fournissez une adresse URL qui permet à l'Administrateur du client et à certains Étudiants autorisés d'accéder au Contenu acheté.
- Offrir une assistance initiale pour rendre le Contenu accessible à l'Administrateur du Client et mettre à disposition des Étudiants autorisés une authentification et des autorisations appropriées.
- Si l'Administrateur du client change, effectuer le changement nécessaire et octroyer des droits d'accès au nouvel Administrateur du client dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de la notification.

- Fournir la quantité de licences d'utilisateur nécessaires pour le numéro de pièce faisant l'objet d'une commande.
- Fournir une assistance pour les problèmes signalés à Cisco à l'aide des alias d'assistance appropriés.
- Protéger les informations personnelles conformément à la Déclaration de confidentialité en ligne de Cisco. En cas de conflit entre les conditions du Service et la Déclaration de confidentialité, les présentes conditions auront préséance.

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client devra :

- Désigner un interlocuteur unique auquel toutes les communications Cisco peuvent être adressées et qui est habilité à agir sur tous les aspects des Services. Cette personne devra être disponible pendant les Heures de travail normales.
- Désigner au moins une personne qui assumera le rôle d'Administrateur du client.
- Informer Cisco de tout changement relatif au rôle d'Administrateur du client.
- Annoncer la disponibilité de la solution de formation numérique de Cisco aux Étudiants autorisés ciblés.
- Identifier les Étudiants autorisés qui doivent avoir accès à la solution de formation numérique de Cisco et saisir leurs noms dans le système d'inscription de la solution de formation numérique de Cisco. L'Administrateur du client endosse la responsabilité globale de la gestion de l'accès au portail et est chargé de saisir les informations personnelles de l'Étudiant autorisé et le mot de passe attribué par Cisco. Le nombre maximum d'Étudiants autorisés qui peuvent être attribués pour utiliser la solution de formation numérique est défini par le nombre de licences d'utilisateur achetées dans la commande de service.
- L'Administrateur du client doit veiller à ce que tous les Étudiants autorisés obtiennent des comptes Cisco.com comprenant un identifiant de connexion.
- À moins d'un accord contraire entre les parties, fournir les informations et la documentation demandées par Cisco dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la demande de Cisco. Ces informations comprennent, entre autres, les informations personnelles des Étudiants autorisés qui sont requis pour l'accès au portail, ainsi que la catégorie de technologie sélectionnée dans la liste des offres groupées de technologie figurant à l'adresse www.cisco.com/go/ase, dans le cas où une offre groupée de technologie unique aurait été choisie.
- Le Client est responsable de la sécurité, de la connexion réseau, de l'attribution des adresses IP et de tout pare-feu et accès
- Installer, selon les besoins, le logiciel de gestion des droits numériques (« DRM ») permettant aux Étudiants autorisés d'afficher le contenu protégé par DRM sur le portail.
- Activer l'accès à distance par les ports TCP/IP sélectionnés afin que Cisco puisse voir le contenu sur le site du Client.
- Dans le cadre de l'utilisation du Contenu, l'Étudiant autorisé peut se connecter ou accéder à des sites Internet tiers, y compris l'utilisation de navigateurs. Cisco ne contrôle pas les sites tiers et n'est pas responsable de leur contenu, des liens qu'ils contiennent et des changements ou mises à jour qui leur sont apportés. Cisco ne peut garantir la sécurité des informations personnelles fournies ni la façon dont ces tiers peuvent utiliser vos informations lors de l'utilisation de sites tiers ou d'un accès à ceux-ci. Cisco fournit des liens vers des sites tiers uniquement à des fins de commodité pour les Étudiants autorisés. L'inclusion d'un lien ne signifie en aucun cas que Cisco recommande de naviguer sur le site tiers.

GARANTIE

L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE DE FORMATION DE CISCO, LE CONTENU ET TOUTES LES INFORMATIONS EN LIEN AVEC L'OBJET DES PRÉSENTES SONT FOURNIS « TELS QUELS » AU CLIENT. LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LE CADRE DU SERVICE NE SONT PAS FORCÉMENT COMPLÈTES OU EXACTES, ET CISCO DÉCLINE TOUTES DÉCLARATIONS ET GARANTIES (EXPRESSES OU IMPLICITES) RELATIVES AU SERVICE, AINSI QUE TOUS LES RAPPORTS, DOCUMENTS ET AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRÉES EN LIEN AVEC L'OBJET DES PRÉSENTES, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

GLOSSAIRE COMPLÉMENTAIRE

- **« Étudiant autorisé »** désigne (i) un employé du Client ou (ii) un sous-traitant indépendant du Client qui réalise des services pour le compte de ce dernier et qui est autorisé par le Client à utiliser les Services.
- **« Contenu »** désigne le contenu hébergé par Cisco dans le cadre des Services auxquels le Client doit obtenir l'accès. Cisco ou ses fournisseurs sont titulaires de tous les droits de propriété, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle afférents au Contenu et tout Contenu doit être considéré comme des informations confidentielles de Cisco.
- **« Administrateur du client »** désigne un employé du Client qui est responsable de l'administration, de la communication et de la transmission des licences d'utilisateur auxquelles le Client a droit. L'Administrateur du client dispose d'un accès administrateur uniquement. L'accès au contenu ne fait pas partie de l'accès administratif.
- **« À des fins d'usage interne »** désigne l'utilisation des Services dans le seul but de permettre aux Visiteurs autorisés de visualiser le Contenu, à condition que toutes ces visualisations soient uniquement destinées à faire avancer les communications internes, la formation, l'éducation et les objectifs administratifs du Client. « À des fins d'usage interne » exclut expressément (i) la copie, le transfert, la distribution ou l'octroi de licence pour tout élément de ces Services; (ii) l'affichage de tout élément du Contenu pour toute personne autre qu'un Visiteur autorisé, et le Client ne permettra à personne d'autre de visualiser des éléments du Contenu; (iii) la modification, l'altération et l'abréviation de tout élément des Services, à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée par Cisco, ses fournisseurs ou ses concédants de licences; (iv) l'intégration de tout élément des Services dans tout produit ou service du Client et la création d'une œuvre dérivée basée sur les Services; et (v) l'utilisation de tout élément des Services de toute autre manière que celle expressément autorisée en vertu de la présente Description de service.